

N° 025 /MFPMA/DGFP/DC

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Fonction Publique rappelle aux candidats aux concours administratifs session 2021 qu'ils doivent se conformer scrupuleusement aux consignes énumérées ci-dessous.

I. DE L'IDENTITE DU CANDIDAT

Le candidat doit vérifier sur sa convocation l'exactitude de son identité, ainsi que toutes les autres mentions.

Le candidat n'est admis dans sa salle de composition que sur présentation :

- d'un document, avec sa photo, établissant son identité (CNI, Passeport, Attestation d'identité);
- de sa convocation qu'il déposera sur sa table.

II. DES FEUILLES DE COMPOSITION DU CANDIDAT

- Le candidat doit vérifier les informations figurant en entête de ses feuilles de composition ;
- Il doit s'assurer que l'épreuve inscrite sur l'entête de la feuille de composition est celle réellement traitée sur ladite feuille sous peine d'annulation de celle-ci ;
- Sa feuille de composition ne doit porter aucun signe pouvant indiquer sa provenance ;
- A la fin de chaque épreuve, il remet lui-même ses feuilles de composition, son brouillon et le sujet au (x) surveillant (s) de l'épreuve ;
- Il doit signer tous les documents justificatifs de sa présence à la composition : fiches d'émargement (de début et de fin de composition) et fiche de remise de copies ;
- Avant de sortir de la salle de composition, le candidat doit s'assurer que toutes les consignes citées plus haut ont été scrupuleusement respectées ;
- Une fois sorti de la salle de composition, le candidat n'est plus autorisé à y revenir.

III. DU COMPORTEMENT DU CANDIDAT DANS LE CENTRE DE COMPOSITION

- L'usage du téléphone portable est interdit aux candidats sur les centres de composition (au risque de se voir définitivement exclu) ;
- Il est interdit au candidat de prêter ou d'emprunter du matériel à ses voisins ;
- Il ne doit entrer en communication ni avec ses voisins ni avec l'extérieur ;
- Le candidat pris en flagrant délit de tricherie est immédiatement exclu de la salle de composition et soumis à la rigueur de la loi.

- Il est invité à avoir dans la salle de composition et à l'intérieur du centre une attitude et une tenue correctes ;
- Les candidats ne peuvent sortir de la salle qu'après l'écoulement d'un tiers (1/3) du temps imparti à l'épreuve ;
- Après le début de l'épreuve, aucun candidat n'est admis en salle s'il accuse un retard de plus de 15 minutes.

IV. RESPECT DES MESURES BARRIERES

Les compositions se dérouleront dans le strict respect des mesures barrières à savoir:

- Le port obligatoire du cache-nez avant d'accéder au site de composition ;
- Le lavage obligatoire des mains à l'entrée de chaque site et de chaque salle de composition ;
- Le respect de la distanciation physique sur les sites et dans les salles de composition.

Fait à Abidjan, le 08 OCT 2021



SORO Gninagafol